

3.2 Identité agricole des régions

En France, en 2019, la **superficie agricole utilisée** (SAU) représente 45 % de la superficie du pays. Ainsi, 26,8 millions d'hectares sont composés de terres arables, surfaces toujours en herbe et cultures permanentes ► **figure 1**. La part de la SAU dans la surface totale est très variable suivant les régions : supérieure à 68 % en Normandie, dans les Pays de la Loire ou les Hauts-de-France et inférieure à 1 % en Guyane où 90 % du territoire est couvert de forêts.

En 2018, les régions qui contribuent le plus à la production agricole (en valeur économique) sont la Nouvelle-Aquitaine, le Grand Est, la Bretagne et les Pays de la Loire. Dans la plupart des régions, les productions végétales génèrent plus de la moitié de la valeur. Les productions animales prédominent seulement dans les Pays de la Loire, en Bretagne et en Auvergne-Rhône-Alpes.

La SAU se répartit en 4 catégories : en 2019, les grandes cultures (céréales, oléagineux, protéagineux, betteraves, pommes de terre, etc.) couvrent 48 % du territoire agricole, les cultures fourragères (destinées à l'alimentation animale : fourrages ou prairies) 47 %, les cultures permanentes (vignes, vergers) 4 % et enfin les autres cultures (légumes frais et secs, fleurs ornementales, semences, plants divers, jardins et vergers familiaux des exploitants) 1 % de la SAU ► **figure 2**.

En Île-de-France, 94 % du territoire agricole est consacré aux grandes cultures, contre seulement 2 % en Corse. En Corse, les cultures fourragères constituent 91 % de la SAU. En Auvergne-Rhône-Alpes, où les surfaces en herbe sont très présentes dans les territoires montagneux, la part des cultures fourragères dans les surfaces agricoles est également élevée (74 %). Le maraîchage (légumes frais) est plus développé en proportion dans les DOM (environ 10 000 hectares au total).

► Définitions

La **superficie agricole utilisée** (SAU) comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux, etc.), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers, etc.). Elle exclut les bois et forêts.

Les **cheptels** recensent les effectifs d'animaux d'élevage présents en fin d'année dans les exploitations agricoles.

Les cultures permanentes (vergers, vignes) sont proportionnellement plus présentes sur le pourtour méditerranéen (bassins viticoles de Provence et de Languedoc Roussillon) et dans les DOM (vergers, bananeraies). En Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Martinique, la part des cultures permanentes est respectivement de 22 % et 21 %.

Sur la dernière décennie, en France hors Mayotte, les surfaces de grandes cultures diminuent de 2 % et celles des cultures fourragères de 1 %. Pour autant, dans certains départements, un transfert de surfaces entre grandes cultures et fourrages a eu lieu. Ainsi, en Normandie et dans les Pays de la Loire, les importantes diminutions de cultures fourragères sont contrebalancées par l'augmentation des surfaces en grandes cultures. Au contraire, dans les départements méditerranéens d'Occitanie et dans le Centre-Val de Loire, la baisse des surfaces en grandes cultures est compensée par une hausse des prairies.

En France hors Mayotte, les **cheptels** de gros bétail (bovins, porcins, ovins et caprins) diminuent de 9 % entre 2009 et 2019.

À l'inverse, le nombre de volailles et de lapins dans les exploitations agricoles augmente de 6 %.

En métropole, en 2019, 36 % des caprins sont en Nouvelle-Aquitaine, 33 % des ovins sont en Occitanie et 14 % des bovins sont en Auvergne-Rhône-Alpes. La Bretagne et les Pays de la Loire, régions où la part de la production animale est la plus importante dans la valeur de la production de la branche agricole, ont les cheptels de porcs ainsi que de volailles et lapins les plus importants : respectivement 58 % et 11 % du cheptel métropolitain porcine et 34 % et 23 % des effectifs de volailles et de lapins. ●

► Pour en savoir plus

- Données détaillées et Chiffres et données sur www.agreste.agriculture.gouv.fr

► 1. Surface agricole utilisée (SAU) et valeurs économiques des productions

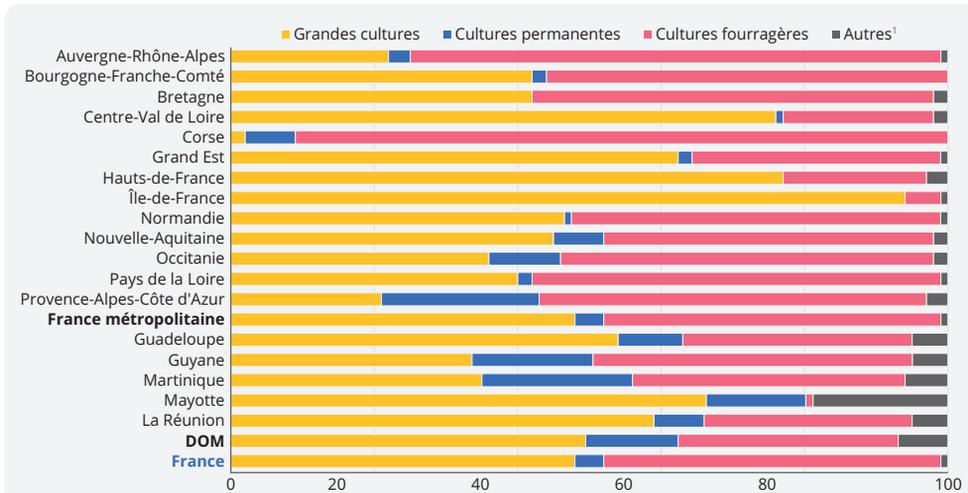
	Part de la SAU dans le territoire en 2019 (en %)	Production de la branche agricole		Répartition de la production de produits bruts et transformés ¹ en 2018	
		Moyenne 2008-2018	2018	Végétale	Animale
		(en milliards d'euros)		(en %)	
France métropolitaine	52	71,58	76,64	59	35
Auvergne-Rhône-Alpes	44	5,80	6,10	43	50
Bourgogne-Franche-Comté	53	4,94	5,72	64	33
Bretagne	62	8,34	8,66	26	65
Centre-Val de Loire	61	4,18	4,86	77	19
Corse	35	0,24	0,26	74	23
Grand Est	53	8,34	8,94	77	18
Hauts-de-France	68	6,06	6,47	69	25
Île-de-France	48	1,12	1,06	88	6
Normandie	69	5,17	5,46	46	45
Nouvelle-Aquitaine	50	10,85	11,78	68	26
Occitanie	48	6,71	6,83	64	30
Pays de la Loire	68	7,05	7,02	35	58
Provence-Alpes-Côte d'Azur	24	2,78	3,47	93	5
DOM	2	1,01	1,17	77	22
Guadeloupe	32	0,25	0,22	81	17
Guyane	0	0,20	0,19	90	10
Martinique	28	0,24	0,24	82	17
Mayotte	53	0,08	0,11	79	21
La Réunion	19	0,53	0,42	67	32
France	45	72,73	77,81	59	35

¹ La production de la branche agricole comprend également une part de production de services, marginale dans toutes les régions (7 % en France).

Champ : France.

Source : Agreste, statistique agricole annuelle et comptes de l'agriculture.

► 2. Répartition de la surface agricole utilisée en 2019



¹ Légumes frais et secs, fleurs ornementales, semences, plants divers, jardins et vergers familiaux des exploitants.

Champ : France.

Source : Agreste, statistique agricole annuelle.